

Municipalité de Lausanne  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2019

**Concerne :**

- Enjeux d'intérêt commun aux Plaines-du-Loup ;
- Participation et maison de quartier des Plaines-du-Loup ;
- Gouvernance de quartier aux Plaines-du-Loup ;
- Développement de l'habitat coopératif.

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Alors que les chantiers vont prochainement se multiplier aux Plaines-du-Loup, la Plateforme d'Echanges des Coopératives d'Habitants pour les Ecoquartiers (PECHE) et l'Association écoquartier (AE) pensent utile de faire un retour sur plusieurs propositions et positions transmises ces dernières années à la Ville. En effet, les deux structures souhaitent à la fois rappeler les principales attentes dont elles sont toujours porteuses et contribuer à une mise à niveau des informations entre les différents dicastères et services concernés à un titre ou à un autre par le futur écoquartier des Plaines-du-Loup et le développement de l'habitat coopératif.

Dans le cadre du programme Métamorphose, et en premier lieu de son volet des Plaines-du-Loup, l'innovation peut trouver une place qu'il serait difficile de créer ailleurs. La PECHE et l'AE considèrent donc essentiel de transformer cette opportunité en réalité. C'est en ce sens, et dans une perspective d'intérêt public, qu'elles développent leur réflexion.

*Enjeux d'intérêt commun aux Plaines-du-Loup*

Peu d'occasions se sont présentées pour échanger sur les enjeux d'intérêt commun à l'échelle du futur quartier et de son voisinage. Quelques premières réflexions et attentes en la matière ont pu être partagées en 2016 à l'occasion de la démarche participative pour la future maison de quartier – démarche accompagnée par l'AE (cf. extrait, annexe 1). Au début 2017, dans le souci d'un traitement cohérent de tels enjeux dans le cadre du PPA1, la PECHE a discuté avec la Ville d'une approche ad-hoc reposant notamment sur l'organisation d'ateliers thématiques à l'intention des acteurs concernés (cf. annexe 2). La Ville n'a toutefois pas retenu l'option des ateliers, préférant créer des groupes d'information, limités quant aux thèmes abordés, ne se prêtant pas à une réelle participation et ne réunissant que les seuls investisseurs. La PECHE a donc mis en discussion auprès de ses membres les thèmes d'intérêt commun justifiant à son avis une réflexion plus large.

En septembre 2017, le résultat de ce travail a été transmis au BDM sous forme de propositions (cf. annexe 3).

Lesdites propositions n'ont jusqu'ici pas reçu réponse et restent d'actualité. Portant sur la mobilité, les aménagements extérieurs et les activités à plus-value socioculturelle, elles sont de nature à contribuer de manière déterminante au caractère innovant requis pour un écoquartier digne de ce nom. **Par conséquent, La PECHE et l'AE proposent que des ateliers destinés aux acteurs du quartier soient organisés aussi vite que possible, afin de nourrir le travail des mandataires œuvrant déjà au développement des Plaines-du-Loup.**

#### *Participation et maison de quartier aux Plaines-du-Loup*

Voulue par la Municipalité, l'implication de la population s'est faite plus active avec la démarche pour la future maison de quartier, puis avec celle pour l'aménagement provisoire du Parc du Loup. **Dès lors, dans le prolongement de ces démarches, la PECHE et l'AE suggèrent notamment de recourir à un MEP pour la maison de quartier et de créer ainsi l'opportunité d'une participation encore renforcée. Cela non seulement dans le but de répondre aux besoins propres à ce projet, mais aussi pour contribuer autant que possible à des enjeux plus larges, à savoir ceux de la construction communautaire et de la mise en place d'une gouvernance participative de quartier.**

#### *Gouvernance de quartier aux Plaines-du-Loup*

S'inspirant d'exemples dont elle a pris connaissance lors de ses voyages d'étude à l'étranger, l'AE a consacré une publication à la présentation d'un processus possible de construction communautaire se concluant par la mise en place d'une véritable gouvernance de quartier (cf. extrait, annexe 4). À partir d'ateliers participatifs précisant les contours des besoins partagés et des co-conceptions ou co-gestions possibles, un tel processus a pour but de définir de manière évolutive et inclusive ce qui peut constituer le « commun » et ce que doivent être la coopération et la gouvernance participative en rapport.

Au début 2018, un échange sur les questions de gouvernance avec des représentants du BDM a amené la PECHE et l'AE à proposer un fil rouge pour approfondir la réflexion de manière concrète et en adéquation avec le stade d'avancement du projet des Plaines-du-Loup. Le document de synthèse élaboré à l'intention du BDM (annexe 5) se fonde à la fois sur les principes présentés dans la publication de l'AE et sur le système de gouvernance mis en place par la commune genevoise de Meyrin pour son écoquartier des Vergers. La PECHE et l'AE n'ayant reçu aucun retour suite à l'envoi de leur document au BDM, elles espèrent que la Ville a toujours l'intention de mettre en place une gouvernance de quartier aux Plaines-du-Loup. Compte tenu des vues et des intérêts très divers des acteurs impliqués dans le PPA1, une avancée réelle en ce sens ne pourra se faire que sur la base d'une volonté forte du superficiant, soit la Ville. **La PECHE et l'AE se mettent par conséquent à disposition des services concernés pour approfondir cet enjeu, notamment en apportant les enseignements issus d'autres écoquartiers. Une gouvernance véritable, construite en amont et liant les pièces urbaines, étant une condition essentielle pour que le quartier tienne ses promesses.**

#### *Développement de l'habitat coopératif*

Parallèlement à leur engagement dans le cadre du projet des Plaines-du-Loup, la PECHE et l'AE pensent également nécessaire, dans une perspective d'utilité publique, de promouvoir une réflexion de fonds sur le développement de l'habitat coopératif. Une table-ronde coorganisée par la PECHE lors des Journées des alternatives urbaines 2017 a permis de mettre en évidence les modes de collaboration très avancés qu'ont développés les coopératives dans le canton de

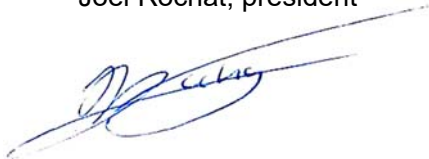
Genève et en ville de Zürich, ainsi que la plus-value qui en a découlé en termes sociaux et urbanistiques. Lors de cette table ronde, les intervenants vaudois, dont une représentante de la Ville de Lausanne, ont pu se prononcer sur l'intérêt de tels exemples et sur leur transposition éventuelle dans notre contexte cantonal (cf. annexe 6).

Les riches échanges suscités ont conduit la PECHE à retenir l'idée d'un groupement des coopératives vaudoises comme base pour un projet en 2019. **Voulant contribuer ainsi aux objectifs de la Ville de Lausanne en matière d'habitat coopératif, La PECHE, appuyée par l'AE, espère un soutien marqué des autorités pour ledit projet.**

Les comités de la PECHE et de l'Association écoquartier restent disponibles pour chacune des questions abordées dans ce courrier et se réjouissent que les projets directement ou indirectement en lien avec Métamorphose se poursuivent avec succès et dans un souci de prise en compte de toutes les parties prenantes.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour la PECHE  
Joël Rochat, président



Pour l'Association écoquartier  
Sylviane Gosteli, présidente



Annexes : ment.

Copie :

- M. U. Liman, Responsable du Bureau de développement et projet Métamorphose
- Mme N. Simon, Cheffe du Service du logement et des gérances
- Mme E. Papaux, Secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, EJQ
- Mme M. Sanchez, Coordinatrice de la plateforme participation et de la communication pour la direction LEA à la Ville de Lausanne
- M. D. Wirths, Adjoint administratif en charge de la politique des quartiers, EJQ